

LA LETTRE DU LAC

5

Mars 2024



Par cette publication le «**Collectif du Lac**» veut alerter et mobiliser contre le projet municipal de transformer le lac de la Villeneuve en piscine pendant les mois d'été. **Avec ce grand projet inutile et très coûteux** c'est la fin de l'accès direct des habitants au plan d'eau et c'est la fermeture estivale de la piscine des Dauphins.

ÉDITO

Mardi 5 mars une délégation de cinq habitants a rencontré la maire-adjointe du secteur 6, et 3 techniciens en charge de la rénovation du lac, pour le deuxième temps de « médiation » prévu par la « procédure d'interpellation citoyenne ».

La remarque de la maire-adjointe à propos du résultat de la concertation récente sur le projet de lac baignable (438 contributions dont 57 % d'avis contre et 14 % pour) mérite d'être rappelée aux futures générations de citoyens appelés à une concertation : pour cette élue, quand le résultat des avis est NÉGATIF pour un projet, il faut comprendre qu'il est en fait POSITIF : en effet, son expérience montre que les adversaires du projet se mobilisent dans ce cas au contraire de ceux qui sont favorables .

Comme le nombre de votants potentiels du quartier Villeneuve est de plusieurs milliers, il est évident que le projet de la municipalité l'a emporté très haut la main !

Bravo la démocratie participative, telle que conçue par nos élus !

Les élus, censés représenter les habitants, ont-ils perdu le sens d'une véritable écoute ?

Nous restons donc déterminés dans notre volonté de voir ce projet abandonné et prêts à collaborer à un véritable projet participatif où nous pourrions apporter notre connaissance des réalités sociales du terrain et notre intelligence collective.

CONSEIL MUNICIPAL MAGNAIRE !

Lors du dernier Conseil municipal une « question écrite » sur le « lac baignable » a été posée. La réponse du maire a été sans surprise. Droit dans ses bottes.

VOICI LA RÉPONSE QUE NOUS AURIONS AIMÉ ENTENDRE...

Vous avez raison de remarquer aujourd'hui, que 57% des habitants qui ont participé à la consultation, montrent une hostilité forte à ce projet. Je vous avoue que cela m'interpelle... Cela me fait penser à ce sondage du 13 février 2024 qui révèle que seuls 18 % des Français estiment que leur avis est « pris en compte » par les responsables politiques.... Par ailleurs 68 % d'entre eux estiment que la « démocratie ne fonctionne pas bien ». Ces chiffres sont assassins.

J'attache de l'importance à la participation des habitants. J'ai souvent déclaré moi même que « les habitants n'étaient pas le problème mais la solution ».

On ne peut pas encourager la participation des habitants et ne pas tenir compte des résultats d'une consultation réglementaire. La participation c'est une manière de renforcer la démocratie qui aujourd'hui est en souffrance.

Un programme électoral doit être confirmé à l'épreuve de la « vraie vie », sa mise en œuvre doit améliorer le cadre de vie des habitants. J'entends les habitants qui pensent que ce projet de « Lac Baignable » ne répondrait pas à leurs besoins et qui estiment qu'il va détourner

► LE COLLECTIF DU LAC :

C'est le regroupement d'habitantes et d'habitants qui s'opposent au projet actuel de transformation du lac. Il est composé des deux unions de quartier, de 13 conseils syndicaux, et de nombreuses associations du quartier.

Contact : colldulac@gmail.com

le Lac et le Parc de sa fonction sociale.

Comme le dit un célèbre psychologue américain (John Dewey) : « **Les cordonniers sont des experts, ils savent réparer les chaussures, mais celui qui sait où la chaussure blesse, c'est celui qui porte la chaussure** ».

On me dit que les habitants souffriraient... Je vais donc demander au cordonnier de reprendre la

chaussure...

Nous avons sans doute été aveuglés par la volonté de réaliser un lieu, un projet pionnier en France et en Europe, et nous n'avons pas su imaginer un projet qui améliorerait la vie des habitants.

Le renoncement en politique est parfois courageux... Il y a de bons renoncements !

LA FILTRATION...

Un procédé sympathique mais pas magique ... !

Qui ne trouverait pas sympathique de rendre propre une eau polluée, par un procédé naturel de filtration par des plantes ? Ce procédé n'est cependant pas magique ! Pour être efficace, il doit respecter certaines obligations très contraignantes : en ce qui concerne les « baignades artificielles en système fermé » - nom réglementaire du type de lac en projet pour la Villeneuve -, il faut un entretien journalier pour enlever notamment les feuilles d'arbres, un renouvellement de l'eau toutes les 12 heures, soit par de l'eau recyclée soit par de l'eau native, un contrôle et une limitation en permanence du nombre de baigneurs, chacun devant disposer en moyenne de 10 m³ d'eau.

Par ailleurs si, par hasard du fait du vent ou de comportements humains, la zone des plantes était polluée, par des papiers, des canettes, ou tout autre déchet, son pouvoir filtrant en serait diminué... Le maire d'une commune du Trièves qui s'est dotée d'une zone de filtration des eaux usées du village principal par les plantes, a récemment alerté ses administrés : du fait du rejet dans les eaux usées de déchets par certains habitants, la filtration est compromise !

Si le lac devenait impropre à la baignade, quelles seraient les solutions ?

Le vider ou interdire son accès, ce qui signerait l'échec du projet, ou renouveler l'eau avec de l'eau neuve ; dans ce cas changer l'eau d'un bassin peu profond destiné aux enfants, comme actuellement, serait 3 fois moins coûteux !!!

Merci aux habitants et habitantes qui ont effectué des dons... Ils permettent de financer l'impression de la Lettre du Lac... A Suivre

PAROLES D'HABITANTS...

Comment peut-on être certains que le lac de notre quartier est ou n'est pas dangereux ? Une habitante a interrogé pour cela un responsable d'une Agence régionale de Santé (ARS) de l'Ouest de la France ... Voici les réponses...

Quelles sont les obligations d'une municipalité vis à vis des plans d'eau de la commune où les habitants se baignent ?

Si ce sont des baignades autorisées (piscines ou lacs naturels) une surveillance régulière de la qualité de l'eau par des analyses précises est obligatoire. Pour un plan d'eau non autorisé à la baignade, mais qui est utilisé pour se baigner, la ville mais aussi une association d'habitants, une union de quartier, peut demander à l'ARS des analyses de la qualité de l'eau même si elles ne sont pas obligatoires.

Si une infection ou maladie sérieuse est repérée par un médecin chez un enfant ou un adulte suite à sa baignade dans un plan d'eau non autorisé, que fait-il ?

Que le lieu de baignade soit autorisé ou non, il a obligation à déclarer cette maladie ; il existe en France une grande liste de maladies dont la déclaration est obligatoire. Ces registres sur lesquelles elles sont déclarées permettent une surveillance de ces maladies et une recherche de leurs causes. Cela permet à l'ARS de chercher les causes et de demander à la préfecture et aux collectivités de prendre toutes les décisions nécessaires pour y remédier - information des habitants, fermeture du lieu, vidage du plan d'eau, etc. - comme pour les intoxications alimentaires ou toutes les mesures sont prises pour les arrêter.

Alors, si l'ARS à notre connaissance, n'a jamais requis la vidange du lac de la Villeneuve, est-il aussi dangereux que le disent certains élus ?

Prochaine réunion du comité de rédaction de «La Lettre du Lac» ouverte à tous et toutes le mardi 2 avril à 18h30 dans les locaux de l'Union de Quartier des Baladins 30, place des Géants...